

Bureau du Directeur général des élections

Budget des dépenses 2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canadä

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) Les rapports sur les plans et les priorités (RPP) sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) Les rapports ministériels sur le rendement (RMR) rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC) Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone: 1-800-635-7943

Site Internet: http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2001-III-33

Bureau du directeur général des élections

Budget des dépenses 2000–2001

Un rapport sur les plans et les priorités

Notre mandat

Élections Canada est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Il doit être prêt en tout moment à conduire une élection générale, une élection partielle ou un référendum fédéral. Dans le cadre du mandat de préparation aux scrutins, le directeur général des élections est responsable, en vertu de la Loi électorale du Canada, de tenir à jour un registre informatisé des Canadiens ayant qualité d'électeur. Il exécute également des programmes d'information et d'éducation de l'électorat et appuie les commissions de délimitation chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal.

Notre vision

Élections Canada s'efforce d'être un organisme efficient, novateur et technologiquement évolué, doté d'un personnel professionnel et motivé capable de conduire en tout temps une élection générale, une élection partielle ou un référendum fédéral.

L'électeur aura divers moyens sûrs et accessibles à sa disposition pour bien s'informer, pour s'inscrire et pour voter. Élections Canada aspire à être reconnu comme un chef de file national et international en gestion électorale. Élections Canada mettra en valeur l'intégrité du système électoral en fournissant des services électoraux aux parlementaires, aux partis politiques et aux candidats.

Notre mission

Élections Canada a pour mission de faire preuve d'excellence et de leadership en matière électorale. Grâce au précieux travail de ses employés et du personnel électoral, l'organisme répond aux besoins de l'électorat et du législateur de manière novatrice, rentable et professionnelle.

Nos valeurs

Nous nous engageons à assurer :

- > l'intégrité et la transparence du processus électoral;
- un système équitable, ouvert et accessible à tout l'électorat du Canada;
- > la participation au processus électoral de tous les électeurs canadiens;
- > la formation et le perfectionnement de notre personnel afin de fournir à notre clientèle le meilleur service possible.

Nous aspirons à :

- > offrir à notre clientèle un service professionnel, économique et de première qualité;
- > favoriser des relations harmonieuses entre les membres du personnel, ainsi qu'avec le public;
- > jouer sur la scène mondiale un rôle de premier plan en matière d'innovation et de rendement parmi les organismes électoraux;
- > réaliser nos objectifs avec efficience et efficacité.

Nous croyons fermement à :

- > l'impartialité et l'indépendance d'Élections Canada;
- > l'esprit d'équipe et la communication franche dans toute l'organisation;
- > l'esprit de corps parmi des employés qui ont à cœur leur travail, qui ont des objectifs communs et qui aiment travailler ensemble;
- > l'innovation, la créativité et l'ouverture parmi tous les membres du personnel.

Table des matières

SECTION I : MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTION	IS 1
SECTION II : VUE D'ENSEMBLE DE L'ORGANISME	3
A. Mandat, rôles et responsabilités	3
B. Objectifs du programme	4
C. Facteurs externes influant sur l'organisme	5
D. Dépenses prévues de l'organisme	7
SECTION III : PLANS, RÉSULTATS ET RESSOURCES	9
A. Conduite des scrutins	10
B. Préparation aux scrutins et améliorations	11
C. Éducation du public, information et soutien	13
D. Autres activités et résultats prévus	16
SECTION IV : RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	17
SECTION V : AUTRES RENSEIGNEMENTS	19
A. Législation administrée par le Bureau du directeur général des élections	19
B. Liste des récents rapports exigés par la loi et rapports de l'organisme	19
C. Coordonnées	20

Section I : Message du directeur général des élections

Dans notre société démocratique, il ne faut pas sous-estimer le pouvoir et l'importance d'un seul vote, puisque les garanties qui protègent un électeur nous protègent tous. Le système démocratique dont nous avons hérité de nos ancêtres doit être reconquis à chaque génération en protégeant nos droits avec vigilance et en les exerçant avec diligence.

Le rôle joué par Élections Canada dans la planification, la gestion et l'administration des élections est essentiel au succès du processus démocratique fédéral. Les candidats, les partis politiques et les électeurs canadiens attendent de nous des indications et des renseignements exacts, fiables et impartiaux. Les électeurs se fient à nous pour recevoir de l'information claire et compréhensible au sujet du vote et pour que nous garantissions la confidentialité et la sécurité de leur bulletin dans le cadre d'une élection générale, d'une élection partielle ou d'un référendum.

Le Canada jouit, au terme d'une constante évolution, d'un système électoral moderne, accessible, transparent et efficient. Je m'engage personnellement à participer à la poursuite de la réforme électorale, qui a valu au Canada sa réputation internationale de modèle dans le domaine de la démocratie électorale.

Le présent rapport énonce les résultats qu'Élections Canada entend atteindre en 2000–2001. Dans certains domaines, nos plans demeurent relativement semblables d'une année à l'autre; les progrès sont graduels et dépendent en partie des nouveautés législatives et des scrutins tenus durant l'année. D'autres visent de nouveaux engagements rendus possibles par l'évolution de la technologie.

Par exemple, notre site Web nous permet d'améliorer de façon significative notre capacité de publier des rapports rapidement, de diffuser les résultats des scrutins en temps réel, d'informer les électeurs se trouvant au Canada et à l'étranger sur les questions d'ordre électoral et de fournir de l'information publique promptement et économiquement. Le Registre national des électeurs suscite de nouvelles formes de collaboration productive avec des ministères et organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. De plus, le partenariat que nous avons conclu avec Statistique Canada afin de produire un réseau routier numérique pour le Canada, connu sous le nom de Base nationale de données géographiques, crée de nouvelles possibilités dans le domaine de la cartographie électorale et rend le Registre national des électeurs plus accessible aux organismes électoraux qui utilisent des limites électorales différentes.

Pendant que le Parlement poursuivra ses travaux en vue d'améliorer notre législation électorale au nom des Canadiens et des Canadiennes, et à mesure que la société changera et que la technologie progressera, Élections Canada continuera de se consacrer aux objectifs à long terme, c'est-à-dire dispenser des services électoraux efficients et efficaces, former et perfectionner du personnel et des fonctionnaires électoraux qualifiés et améliorer sa capacité de fournir ses services de façon créative.

Nous entendons être l'un des organismes électoraux les plus modernes et innovateurs au monde. C'est un privilège pour moi de servir le Parlement et la population canadienne ainsi que de diriger une équipe dynamique aux talents multiples qui fait preuve d'un dévouement exceptionnel afin de maintenir et de renforcer le processus démocratique du Canada.

Jean-Pierre Kingsley Directeur général des élections du Canada

Section II : Vue d'ensemble de l'organisme

A. Mandat, rôles et responsabilités

Mandat

Le Parlement a chargé le directeur général des élections, à titre de mandataire indépendant, d'être prêt à tout moment à conduire les élections générales, les élections partielles et les référendums fédéraux; de mettre en œuvre des programmes d'information et d'éducation de l'électorat; et de prêter son soutien aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales.

Le Bureau du directeur général des élections, aussi appelé Élections Canada, administre le système électoral fédéral en conformité avec la *Loi électorale du Canada*, la *Loi référendaire*, la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, la *Loi sur les élections fédérales contestées* et les lois constitutionnelles.

Pour élaborer les plans opérationnels qui nous aideront à exécuter notre mandat, nous nous appuierons sur les trois points énoncés dans le plan stratégique de l'organisme : services; amélioration du rendement et innovation; et développement organisationnel.

Rôles et responsabilités

Le directeur général des élections (DGE), qui dirige Élections Canada, est nommé par résolution de la Chambre des communes. Comme il relève directement du Parlement, le DGE est totalement indépendant du gouvernement et des partis politiques. Le DGE est secondé dans son travail par le directeur général adjoint des élections. Nommé par le gouverneur en conseil, ce dernier assume les pouvoirs et exerce les fonctions qui lui sont délégués par le DGE.

Le DGE nomme un commissaire aux élections fédérales qui, sous sa surveillance générale, veille au respect et à l'application des dispositions de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire*. Le DGE nomme aussi un arbitre en matière de radiodiffusion, dont il surveille le travail consistant à répartir le temps d'antenne gratuit et payant entre les partis politiques enregistrés pendant les élections générales ou entre les comités référendaires dans le cas d'un référendum, selon une formule fixée dans la législation.

Élections Canada fournit un large éventail de compétences et de services techniques aux commissions de délimitation des circonscriptions fédérales et il taxe leurs comptes. Il fournit aussi aux comités parlementaires les services nécessaires dans le cadre des examens de la législation ainsi que des activités et du budget d'Élections Canada.

Le DGE peut compter sur l'appui de neuf directions, qui s'acquittent des tâches administratives liées à la préparation et à la conduite des scrutins. Les directeurs du scrutin, nommés par le gouverneur en conseil, sont responsables de l'administration du processus électoral dans chaque circonscription. La figure ci-après montre la structure et les rapports hiérarchiques de l'organisme.

Services internationaux Parlement Opérations Financement des élections Arbitre en matière de Technologie informatique radiodiffusion Directeur général Services juridiques des élections Commissaire aux élections fédérales Administration et Directeur ressources humaines Commissions de délimitation général adjoint des circonscriptions des élections électorales Communications Planification, politiques et partenariats Directeurs du scrutin Registre et Géographie

Figure 1 – Structure organisationnelle

B. Objectifs du programme

Les objectifs du programme de l'organisme tels qu'ils ont été présentés à la Partie II du Budget des dépenses sont les suivants : assurer à l'électorat canadien la possibilité d'exercer son droit de suffrage aux élections des députés, en conformité avec la *Loi électorale du Canada*; assurer le respect et l'application de toutes les dispositions de la *Loi électorale du Canada*; calculer le nombre de députés à la Chambre des communes à attribuer à chacune des provinces, aux termes de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* et conformément aux dispositions des lois constitutionnelles; et fournir l'aide technique, administrative et financière aux 10 commissions de délimitation des circonscriptions électorales (soit une pour chaque province) établies en conformité avec la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

À ces fins, Élections Canada se concentre sur trois résultats principaux :

- > conduire des élections et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral;
- > maintenir un état de préparation permettant de tenir des scrutins à tout moment et d'améliorer la prestation des services électoraux;
- exécuter des programmes d'éducation et d'information du public et fournir du soutien en matière électorale au public, aux parlementaires, aux membres du Cabinet, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales, à ses partenaires et à d'autres intervenants.

Pour atteindre ces résultats, l'organisme :

- > planifie, organise et administre les élections et les référendums fédéraux en formant, en dirigeant et en soutenant les fonctionnaires électoraux;
- > exploite et tient à jour le Registre national des électeurs et la Base nationale de données géographiques;
- procure information, documentation et avis juridiques aux candidats, aux partis politiques, aux comités référendaires et aux autres représentants électoraux au sujet des dispositions de la législation électorale et référendaire concernant le financement des campagnes;
- > surveille le respect et l'application des lois électorales;
- > élabore et met en œuvre les programmes de communication ainsi que d'éducation et d'information du public, et améliore l'accessibilité du processus électoral;
- » publie un rapport concernant la conduite de chaque scrutin de même que des rapports sur les résultats du vote, le financement électoral et les questions entourant l'application de la loi;
- > donne suite aux conclusions des commissions de délimitation des circonscriptions électorales;
- > conseille et soutient les comités parlementaires, les commissions de délimitation des circonscriptions et d'autres intervenants en matière électorale.

C. Facteurs externes influant sur l'organisme

Face aux changements technologiques, sociaux, économiques et politiques, Élections Canada doit se montrer souple, sensible à l'évolution des exigences et des possibilités et prêt à adapter rapidement et harmonieusement ses politiques, ses programmes et ses technologies.

Le cycle opérationnel et les défis connexes

Le cycle opérationnel d'Élections Canada est fonction de l'intervalle entre les scrutins fédéraux. Comme cet intervalle n'est pas fixé d'avance, la durée du cycle varie. En raison

de l'incertitude qui en résulte, la planification pose un réel défi car Élections Canada doit toujours être prêt à conduire un scrutin, qu'il s'agisse d'une élection partielle, d'une élection générale ou d'un référendum.

Même si Élections Canada fournit ses services partout au pays, l'organisme n'a pas de présence permanente dans les régions. Entre les scrutins, ses bureaux d'Ottawa comptent un petit groupe d'employés secondés au besoin par des employés temporaires, des consultants et des spécialistes. Les directeurs du scrutin ouvrent leurs bureaux seulement après l'émission des brefs.

Les fluctuations de l'effectif comptent parmi les principaux défis administratifs de l'organisme. À l'approche d'un scrutin, l'effectif des bureaux d'Ottawa peut passer de 200 à plus de 500 personnes. En outre, les directeurs du scrutin recrutent à l'échelle du pays 150 000 employés temporaires qu'il faut former et superviser et à qui il faut assurer un soutien administratif en vue de soutenir le processus électoral. Afin de relever le défi, les cadres de l'organisme, relativement peu nombreux, doivent déployer une vaste gamme de talents et de compétences.

Profil changeant de l'électorat

Élections Canada doit tenir compte de divers facteurs démographiques, notamment le vieillissement de l'électorat, sa diversité culturelle croissante, le nombre de Canadiens ayant une déficience, la plus grande mobilité des électeurs ainsi que les difficultés de lecture et d'écriture de certains Canadiens.

À cet égard, l'organisme met l'accent sur :

- > la production d'information à l'intention des citoyens dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais;
- > l'aide aux électeurs qui votent pour la première fois;
- > les services aux personnes handicapées et à mobilité réduite;
- > l'adaptation des procédures d'inscription des électeurs en fonction des changements démographiques;
- > la mise au point de meilleurs outils pour recueillir les données sur les électeurs des secteurs à mobilité élevée, par exemple les quartiers d'étudiants, les centres d'hébergement et les maisons de retraite.

Actualité politique

Élections Canada doit se tenir au fait des événements et des tendances sur la scène parlementaire et politique, afin de prévoir aussi longtemps à l'avance que possible les situations risquant d'affecter les préparatifs des scrutins et son état de préparation.

D. Dépenses prévues de l'organisme

Élections Canada fonctionne selon deux autorisations de financement : les crédits administratifs (qui couvrent les salaires de certains employés nommés pour une période indéterminée) et l'autorisation législative (qui couvrent toutes les autres dépenses, y compris les coûts des scrutins et des programmes permanents d'éducation publique). L'information financière présentée dans ce rapport tient compte de ces deux autorisations, et les plans, résultats et ressources se rapportent au programme dans sa totalité.

Les données financières comprennent les deux éléments suivants :

- > la prévision des dépenses réelles pour l'exercice en cours (*Prévision des dépenses*);
- > les dépenses prévues au début de l'année financière (Dépenses prévues).

Dépenses prévues de l'organisme

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1999–2000 ¹	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002 ²	Dépenses prévues 2002–2003 ²
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	37 665	33 735	4 835	4 835
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	-	-	-	-
Moins: Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	37 665	33 735	4 835	4 835
Rajustements	-	-	-	-
Dépenses prévues nettes	37 665	33 735	4 835	4 835
Moins: Recettes non disponibles	-	-	-	-
Plus : Coût des services reçus sans frais	2 323	2 323	2 323	2 323
Coût net du programme	39 988	36 058	7 158	7 158
Équivalents temps plein (ETP) 3	236	258	54 ⁴	54 ⁴

Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant, y compris les dépenses ayant trait aux élections partielles dans Hull-Aylmer, Mont-Royal, Saskatoon-Rosetown-Biggar, Windsor-St. Clair et York-Ouest.

² Dans les dépenses budgétaires prévues au Budget principal des dépenses, un montant d'un million de dollars par exercice au-delà de 2000–2001 a été inscrit pour indiquer que l'organisme pourrait encourir des dépenses en vertu de la *Loi électorale du Canada*, de la *Loi référendaire* ou de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*. Ces dépenses et les fonds supplémentaires requis pour exécuter les responsabilités de l'organisme en vertu de la loi seront financés au besoin en vertu de l'autorisation législative.

³ Les besoins en personnel sont mesurés en termes d'équivalents temps plein (ETP). Un ETP correspond au nombre d'heures travaillées chaque semaine de l'année par un employé, que l'on calcule en divisant le nombre d'heures assignées réellement travaillées par le nombre d'heures de travail prévues à l'horaire.

Les besoins en ETP aux termes de l'autorisation législative n'ont pas été indiqués pour les exercices postérieurs à 2000–2001. Les ETP requis par l'organisme pour exécuter ses responsabilités conformément à la loi seront ajoutés au besoin en vertu de l'autorisation législative.

Section III : Plans, résultats et ressources

Le mandat du directeur général des élections et le plan stratégique d'Élections Canada servent de cadre à l'ensemble de nos plans, priorités et résultats. Notre mission commande l'excellence, l'initiative et l'innovation, et nos valeurs s'appuient sur des principes d'ouverture, d'intégrité, de professionnalisme, de collaboration et de communication.

Dans le contexte actuel, Élections Canada doit fournir des conseils et des services de qualité avec une efficacité accrue, tout en limitant ses coûts et en répondant aux besoins de ses clients et intervenants. Ces facteurs orientent notre approche quant à l'élaboration de nos priorités et de nos plans annuels.

Nous nous efforçons d'atteindre trois résultats principaux au service des Canadiens et des Canadiennes. Ils sont résumés dans le tableau ci-après.

Principaux engagements d'Élections Canada en matière de résultats

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	Viser les résultats suivants :
des élections et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral	 des scrutins équitables et transparents qui se déroulent dans le cadre des exigences constitutionnelles et juridiques et conformément à celles-ci
	 des programmes efficaces de conformité et d'application
	 des scrutins qui éliminent les obstacles à la participation et facilitent l'accès au processus électoral
	 la diffusion en temps opportun de renseignements électoraux complets
un état de préparation permettant à l'organisme de conduire des scrutins à tout moment et d'améliorer la prestation des services électoraux	un personnel et des fonctionnaires électoraux bien formés, ainsi que des systèmes, des bases de données, de l'équipement et des mécanismes électoraux à jour et prêts à servir
	 l'élaboration de processus à la fois économiques et adaptés aux besoins des intervenants
des programmes d'éducation et d'information publique ainsi que du soutien en matière électorale de haute qualité, accessibles en temps utile au public, aux parlementaires, aux membres du Cabinet, aux commissions de délimitation des	des processus électoraux mieux connus de la population, particulièrement des personnes et des groupes les plus susceptibles d'avoir des difficultés à exercer leurs droits démocratiques
circonscriptions électorales, aux partenaires et aux autres intervenants	l'accès opportun des intervenants à des renseignements, à des indications, à des produits et à du soutien de grande qualité, conformément aux normes établies

A. Conduite des scrutins

Engagement en matière	Conduire des élections et des référendums fédéraux
de résultats	qui préservent l'intégrité du processus électoral

Objectif et contexte

Élections Canada administre tous les scrutins fédéraux. Le commissaire aux élections fédérales examine toute question liée à l'application de la législation électorale. Après chaque élection ou référendum, l'organisme présente un rapport détaillé au Parlement, réalise des études auprès des électeurs canadiens et de certains groupes cibles et procède à des évaluations postélectorales avec les fonctionnaires électoraux, le personnel et d'autres intervenants.

À chaque scrutin, Élections Canada prend des mesures particulières pour préserver l'intégrité du processus électoral. Entre autres, il lance des initiatives afin de veiller à ce que les électeurs connaissent leurs droits et le processus électoral, d'éliminer les obstacles à la participation, surtout pour ceux qui peuvent avoir de la difficulté à exercer leur droit de vote, et de garantir l'équité et la transparence du processus.

Résultats escomptés et activités connexes

Les plans ci-après visent à favoriser des scrutins équitables et transparents, en 2000–2001.

Résultats escomptés	Programmes efficaces d'observation, de surveillance et d'application
	ections fédérales poursuivra les enquêtes et prendra les ent concernant les infractions à la législation lors des élections 99.

Résultats escomptés	Diffusion opportune d'information détaillée de nature
Resultats escomples	électorale

- Élections Canada publiera les rapports financiers annuels des partis politiques enregistrés et les rapports des candidats aux élections partielles tenues en 1999.
- Élections Canada appliquera une politique d'accès à l'information sur des supports de substitution.

B. Préparation aux scrutins et améliorations

Engagement en matière de résultats	Maintenir un état de préparation permettant de tenir des scrutins à tout moment et d'améliorer la prestation des services électoraux
---------------------------------------	--

Objectif et contexte

L'organisme doit toujours être prêt à conduire une élection générale, une élection partielle ou un référendum. En raison du système électoral du Canada, notre cycle de planification se fonde sur une période éventuelle de quatre ans entre deux élections générales. Durant la première partie de notre cycle d'activités, nous nous concentrons sur le rétablissement de l'état de préparation et l'évaluation du dernier scrutin. Les améliorations possibles que nous avons cernées durant l'évaluation sont mises en œuvre tout au long du cycle d'activités. Vers la fin du cycle, nous mettons l'accent sur la préparation aux scrutins.

Pour garantir le succès d'un scrutin, Élections Canada maintient en permanence un personnel et des fonctionnaires électoraux bien formés ainsi que du matériel, de l'information, des processus et des systèmes électoraux à jour. Nous entreprenons des activités destinées à maintenir et à améliorer l'infrastructure nécessaire au fonctionnement de l'organisme pendant la préparation au prochain scrutin.

Résultats escomptés et activités connexes

Les plans qui nous aideront à maintenir un état de préparation aux scrutins en 2000–2001 sont énoncés ci-après.

Résultats escomptés	Du personnel et des fonctionnaires électoraux bien formés ainsi que du matériel, des bases de données, des processus et des systèmes électoraux à jour et prêts à servir aux fins d'un scrutin
---------------------	---

- > Élections Canada formera les nouveaux directeurs du scrutin et aidera les directeurs du scrutin plus expérimentés à perfectionner leurs capacités et leurs connaissances.
- Élections Canada s'assurera que les procédures de sélection et de recrutement sont en place pour embaucher du personnel additionnel au siège de l'organisme durant un scrutin.
- Élections Canada tiendra des bases de données de préparation aux scrutins, un système complet de planification, de suivi et de communication de l'état de préparation aux scrutins de l'organisme.
- Élections Canada continuera de mettre en œuvre les recommandations visant à simplifier les processus et les procédures découlant des évaluations qui ont suivi l'élection générale de 1997 et les élections partielles de 1998 et 1999.

Du personnel et des fonctionnaires électoraux bien formés ainsi que du matériel, des bases de données, des processus et des systèmes électoraux à jour et prêts à servir aux fins d'un scrutin

- Élections Canada analysera les répercussions de la réforme électorale et mettra en œuvre les changements requis.
- Elections Canada se préparera à produire la liste électorale préliminaire en veillant à ce que les données du Registre national des électeurs soient complètes, exactes et à jour, en y incorporant les extraits reçus régulièrement des fournisseurs de données et en comparant la qualité des données sur les électeurs aux critères établis.
- Élections Canada gardera en stock tout le matériel nécessaire à la conduite d'un scrutin.
- Élections Canada révisera et améliorera les manuels, les procédures et les formulaires, y compris le matériel de formation, afin d'avoir un programme de formation exact et complet.
- Élections Canada actualisera la Base nationale de données géographiques régulièrement à partir des données de sources fédérales, provinciales et privées pour produire des cartes exactes aux fins des scrutins.
- Élections Canada révisera les limites des sections de vote et modifiera les cartes, les documents et les bases de données en conséquence.
- Élections Canada révisera les lieux de vote éventuels en vue de la prochaine élection générale en tenant à jour la base nationale de données des lieux.

Après avoir évalué le dernier scrutin d'envergure que nous avons conduit, nous avons ajouté des processus nouveaux et modernes à notre stratégie de conduite des prochains scrutins. Nous continuerons d'élaborer des processus économiques qui répondent aux préoccupations des intervenants. L'organisme prévoit mener les activités suivantes durant l'année 2000–2001.

Résultats escomptés

Des processus économiques qui répondent aux préoccupations des intervenants

- Élections Canada concevra et instaurera des programmes de gestion des adresses afin d'améliorer ses normes de validation des adresses et la qualité des données sur les adresses.
- Élections Canada améliorera la Base nationale de données géographiques en actualisant le réseau routier, les plages d'adresses, les limites administratives et les éléments de référence.
- Élections Canada améliorera sa capacité de géolocaliser des adresses un processus qui permet d'assigner à l'adresse d'un électeur un code désignant son emplacement sur le réseau routier national.

Des processus économiques qui répondent aux préoccupations des intervenants

- Élections Canada poursuivra la mise en œuvre de la stratégie d'informatisation dans les bureaux des directeurs du scrutin, qui comprend le perfectionnement des systèmes de révision des listes électorales, des résultats des scrutins, de la gestion du matériel, de la gestion de l'information et des paiements.
- Élections Canada révisera le Rapport électronique du candidat pour favoriser l'efficience et la conformité.

C. Éducation du public, information et soutien

Engagement en matière	9
de résultats	

Exécuter des programmes d'éducation et d'information du public et fournir du soutien en matière électorale au public, aux parlementaires, aux membres du Cabinet, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales, à ses partenaires et à d'autres intervenants

Objectif et contexte

Élections Canada fournit aux législateurs des analyses et des indications qui les aident à réformer les lois et les procédures électorales. Nous favorisons aussi le partage du savoir-faire, de la technologie et des pratiques en matière électorale par l'intermédiaire de partenariats avec divers groupes, notamment nos homologues des provinces et des territoires, d'autres paliers de gouvernement, le secteur privé, des universitaires, des associations nationales et des groupes d'intérêts particuliers – tels les jeunes, les membres des groupes ethnoculturels et autochtones et les personnes ayant une déficience – ainsi qu'avec des administrateurs électoraux d'autres pays.

Résultats escomptés et activités connexes

Programmes d'éducation et d'information du public

Nous continuerons de travailler à faire connaître le processus électoral et l'héritage démocratique du Canada au public. Dans le cadre d'initiatives de longue durée, nous participerons à diverses conférences d'enseignants, nous organiserons des élections simulées dans les écoles, nous mettrons à jour notre site Web et nous poursuivrons nos campagnes axées sur les jeunes. De plus, nous adapterons notre publicité et notre campagne d'éducation du public aux besoins particuliers des groupes cibles. Plus précisément, nous prévoyons entreprendre les activités suivantes.

Des processus électoraux mieux connus du public

- Élections Canada développera son site Web afin de fournir de l'information à jour en matière d'élections.
- Élections Canada révisera et améliorera ses programmes d'éducation de l'électorat, y compris ceux destinés aux électeurs ayant des besoins spéciaux.
- Élections Canada élaborera et mettra en œuvre un plan organisationnel de communication, qui comprendra des stratégies concernant les relations publiques et la publicité.

Registre national des électeurs

L'expansion et le succès à long terme de cet important projet exigent la poursuite, sur la base d'accords administratifs, de la collaboration et de partenariats entre le palier fédéral et les provinces et territoires. Le nouveau Comité consultatif du Registre national des électeurs, qui a été mis sur pied en 1999, sert de forum de discussion sur nos projets relatifs au partage des données du registre avec d'autres organismes et à leur utilisation. Ses membres proviennent de la communauté des fournisseurs de données et des organismes électoraux provinciaux, territoriaux et municipaux utilisant des listes électorales permanentes. Nous continuerons de faire fructifier ces alliances et d'accroître les avantages pour nos partenaires et les contribuables.

En plus de tenir à jour les données du Registre national des électeurs, nous évaluerons la capacité des nouvelles sources de données d'améliorer la qualité, la portée et l'actualité du registre.

Résultats escomptés

Accès des intervenants, en temps utile, à de l'information, des avis, des produits et du soutien de qualité

Élections Canada favorisera l'établissement de partenariats avec des organismes électoraux en vue du partage du Registre national des électeurs ainsi que des produits et services cartographiques.

Réforme législative

Élections Canada continuera de fournir de l'expertise et des analyses techniques afin de soutenir la révision de la législation électorale. Comme participant actif dans la réforme des lois et des procédures électorales, l'organisme compte mener les activités suivantes.

Accès des intervenants, en temps utile, à de l'information, des avis, des produits et du soutien de qualité

- Élections Canada soutiendra les efforts des parlementaires pour étudier et réviser la législation électorale.
- > Élections Canada poursuivra ses rencontres avec les partis politiques enregistrés, dans le cadre du Comité consultatif des partis politiques enregistrés.

Missions internationales

Élections Canada continuera de fournir de l'assistance technique et professionnelle par l'entremise de programmes multilatéraux qui aident les démocraties naissantes à acquérir la capacité institutionnelle de tenir des scrutins démocratiques. Nous offrirons aussi aux délégations étrangères en visite au Canada des séances d'information sur le système électoral canadien. En réponse aux demandes du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada et de l'Agence canadienne de développement international, nous mettrons notre savoir-faire au service des démocraties en devenir.

Voici les plans et les stratégies de l'organisme à cet effet pour 2000–2001.

Résultats escomptés

Accès des intervenants, en temps utile, à de l'information, des avis, des produits et du soutien de qualité

- Élections Canada poursuivra l'accord bilatéral quinquennal de coopération technique avec l'*Instituto Federal Electoral* (IFE) du Mexique, qui est entré en vigueur en juin 1996.
- Élections Canada poursuivra l'accord international quinquennal de coopération électorale avec l'International Foundation for Election Systems, l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance, l'Instituto Federal Electoral du Mexique et la Division de l'assistance électorale des Nations Unies.
- Élections Canada continuera de participer activement à divers forums internationaux, y compris le Council on Government Ethics and Laws; l'Association of Central and Eastern European Election Officials; l'International Association of Clerks, Recorders, Election Officials and Treasurers; l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance; le Commonwealth; La Francophonie; l'Union interaméricaine des organismes électoraux et son Centre d'aide et de promotion électorale.
- Élections Canada continuera de fournir des ressources canadiennes pour soutenir des activités électorales à la demande de nombreux organismes.

D. Autres activités et résultats prévus

Pour améliorer notre aptitude à servir les intervenants avec efficience, efficacité et imagination et pour s'assurer que le personnel et les fonctionnaires électoraux et référendaires évoluent dans un milieu de travail enrichissant, nous comptons prendre les mesures suivantes en 2000–2001.

Résultats escomptés

Meilleure aptitude à servir les intervenants avec compétence, efficacité et imagination

- Élections Canada respectera les engagements relatifs à l'équité en matière d'emploi qu'il a pris à la suite d'une vérification de conformité effectuée par la Commission canadienne des droits de la personne.
- > Élections Canada continuera d'adopter des principes modernes de contrôle financier.
- Élections Canada modifiera ses politiques, pratiques et systèmes de gestion financière pour implanter la Stratégie d'information financière d'ici le 1^{er} avril 2001.
- Élections Canada fera rapport des économies associées au Registre national des électeurs et à d'autres projets.
- Élections Canada préparera un plan pour mettre en œuvre certaines des recommandations de son évaluation des menaces et des risques de 1998–1999.
- Élections Canada continuera la conduite de vérifications et d'examens conformément au plan quinquennal de vérification interne.

Section IV : Renseignements financiers

Les données financières sommaires présentées pour chaque autorisation de financement dans cette section correspondent aux dépenses prévues en début d'exercice (*Dépenses prévues* ou *Budget principal des dépenses*).

Tableau 1 - Coût net du programme pour 2000-2001

(en milliers de dollars)	Administration	Élections et référendums	Total
Dépenses prévues nettes	3 835	29 900	33 735
Plus : Services reçus sans frais			
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	2 134	-	2 134
Cotisations aux régimes d'assurance des employeurs et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	180	-	180
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	9	-	9
	2 323	-	2 323
Moins: Recettes non disponibles	-	-	-
Coût net du programme pour 2000-2001	6 158	29 900	36 058

Section V : Autres renseignements

A. Législation administrée par le Bureau du directeur général des élections

Loi électorale du Canada L.R., ch. E-2 tel que modifié Loi électorale du Canada adaptée aux fins d'un DORS/92-430 tel que modifié référendum Loi référendaire L.R., ch. R-4.7 tel que modifié Loi relative aux enquêtes sur les manœuvres L.R., ch. C-45 tel que modifié frauduleuses L.R., ch. D-3 tel que modifié Loi sur la privation du droit de vote Loi sur la révision des limites des L.R., ch. E-3 tel que modifié circonscriptions électorales Loi sur les élections fédérales contestées L.R., ch. C-39 tel que modifié

B. Liste des récents rapports exigés par la loi et rapports de l'organisme

Élections partielles 1999 : Résultats officiels du scrutin, janvier 2000.

Rapport du directeur général des élections du Canada sur les élections partielles tenues en novembre 1999, janvier 2000.

Bureau du directeur général des élections : Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 1999, octobre 1999.

Rapports des partis politiques enregistrés pour l'exercice financier 1998, août 1999.

Rapport du directeur général des élections du Canada sur l'élection partielle dans Windsor— St. Clair, mai 1999.

Élections Canada: Au service de la démocratie: Plan stratégique 1999–2002, février 1999.

Bureau du directeur général des élections : Budget des dépenses 1999–2000, Partie III – Rapport sur les plans et les priorités, février 1999.

La plupart de ces publications peuvent être consultées sur le site Web d'Élections Canada (http://www.elections.ca).

C. Coordonnées

Pour plus de renseignements : Élections Canada

257, rue Slater Ottawa (Ontario)

K1A 0M6

Téléphone 1 800 INFO-VOTE (1 800 463-6868)

sans frais au Canada et aux États-Unis

001 800 514-6868 sans frais au Mexique

(613) 993-2975 de partout au monde

Pour les personnes sourdes ou malentendantes :

ATS 1 800 361-8935

sans frais au Canada et aux États-Unis

Télécopieur (613) 954-8584

Site Web http://www.elections.ca

Médias

Téléphone 1 800 267-7360

(613) 993-2224

ATS 1 800 361-8935

Télécopieur (613) 954-8584